Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 9 novembre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présent, madame la conseillère Lyne Perras et messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture, Sylvain Mallette, Joël Beaudoin et Jean-Denis Paré, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Est absent monsieur le conseiller Francis Ranger.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétairetrésorier.

## 1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 32.

## 23-11-145 **2.** Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Projet de règlement 482-23 modifiant le règlement numéro 469-23 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Saint-Urbain-Premier
- 4. Période de questions du public
- 5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

## 23-11-146 3. Projet de règlement 482-23 modifiant le règlement numéro 469-23 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Saint-Urbain-Premier

Monsieur le conseiller Jean Denis Paré, donne un avis de motion et propose l'adoption du projet de règlement 482-23 modifiant le règlement numéro 469-23 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

**ADOPTÉ** 

## 5. <u>Période de questions du public</u>

6. <u>Levée de la séance</u>	
Tous les sujets à l'ordre du jour aya à 19 h 34.	ant été traités, la séance est levée
Lucien Thibault, Maire	Charles Whissell, Directeur général